

Démission : Variables + Indemnités congés payés

Par ARMAIN29, le 05/09/2019 à 12:19

Bonjour,

J'ai démissionné de mon entreprise et quitte la société à la fin du mois.

Mon salaire est composé d'un fixe + variable (prime d'objectifs annuels) pour une période dite "commerciale" qui court de Novembre 2018 à Novembre 2019.

Mon employeur m'a confirmé le versement d'une partie de cette prime avec mon solde tout compte ayant déja atteint tous mes objectifs à date.

Il me doivent également environ 30 jours de congés payés de l'année dernière reportés cette année.

Questions:

- 1) Il ne me verse qu'une partie de cette prime alors qu'à date, j'ai déja atteint tous les objectifs fixés ? Est-ce normal ? Puis-je contester ?
- 2) Cette prime d'objectif qui me sera versée avec le solde de tout compte est-elle comprise dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Dans l'attente de vos retour,

Merci pour votre aide!

Par morobar, le 06/09/2019 à 09:58
Bonjour,
[quote] Est-ce normal
[/quote] Oui.
La prime est établie selon les résultats, qui peuvent ne pas être acquis définitivement lors de votre démission.
[quote] la prime est-elle comprise dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés ?
[/quote] Oui